

Une rentrée IUFM sous un ciel menaçant

Le projet de réforme de recrutement et de formation des maîtres fait planer une lourde menace sur l'avenir des IUFM et la formation des maîtres. En l'état, si le Ministre persiste, malgré l'action résolue l'an passé des personnels du supérieur et des IUFM qui fut soutenue par le SNES, les PLC2, de cette année, seront les derniers à bénéficier d'un réel stage en alternance avec l'IUFM.

Prétendant satisfaire la revendication d'élévation du niveau de recrutement et de qualification de la Profession, cette réforme est en réalité pilotée par la politique de suppression de postes (- 10 000 emplois de stagiaires, plusieurs centaines dans le Supérieur et en IUFM au Budget 2010 sont prévus) et par la volonté de réduire notre métier à l'application de quelques bonnes recettes s'apprenant sur le tas.

Le SNES, dans la continuité des mobilisations de l'an dernier, organise

d'ores et déjà une campagne pour préserver le potentiel de formation des IUFM et une véritable année de stage en alternance pour les néo-recrutés : voir sur notre site www.versailles.snes.edu la pétition en ligne.

Les stagiaires ne sont pas des variables d'ajustement

Conséquence des sous recrutements, cette année, l'IUFM de Versailles n'accueille plus que 535 stagiaires certifiés et agrégés, contre 580 l'an dernier et plus de 800 il y a 4 ans.

Pour pallier la pénurie de personnel, la durée de stage, il y a deux ans, a été portée de 4-6h à 8h et l'Administration en vient à considérer les stagiaires comme des moyens d'enseignement les affectant parfois en SEGPA ou dans les classes à BAC. Nous sommes intervenus pour faire réviser des affectations de stagiaires comportant un

service en SEGPA.

Les dégradations des conditions d'exercice n'épargnent donc pas nos nouveaux collègues lors d'une année décisive pour eux avec l'enjeu de la titularisation. Si plus de 95% d'entre eux sont titularisés à l'issue du stage, l'opacité qui entoure la procédure, le caractère parfois infantilisant des formations ne favorisent pas la sérénité (voir notre article en ligne sur le site).

Des élections à l'IUFM auront lieu au mois de décembre. La FSU appelle les PLC2 à se présenter sur ses listes et à voter pour elles afin d'exiger l'amélioration de la formation et des qualifications que demande notre métier, les créations d'emploi public pour le service public d'Education et la revalorisation de nos salaires et de nos carrières.

Baptiste Eychart

PANDEMIE GRIPPALE : VIGILANCE SANS AFFOLEMENT !

La grippe élude nombre de questions gênantes sur les conditions de la rentrée. Mais elle est là et elle va toucher de plus en plus de monde. Ainsi, le 14/09 selon l'IA-78, plus de 200 cas isolés de syndromes grippaux ont été déclarés (pas forcément grippe H1N1, l'identification du virus n'étant faite que s'il y a des cas groupés) et une classe a été fermée une semaine à La Celle St Cloud.

L'administration réunit actuellement les Comités d'hygiène et sécurité afin de faire le point sur les mesures prises. Le texte de référence, paru au BOEN du 27/08/09, préconise que le plan pandémie soit examiné par les instances locales : demandez la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité, ou bien demandez un point lors du CA de rentrée. Vérifiez que les mesures d'hygiène sont

prises en œuvre : distributeurs de savon liquide dans les toilettes (personnels et élèves), serviettes jetables pour les mains, poubelles fermées et achats de masques « chirurgicaux ». Veillez à la formation effective des élèves au respect des consignes d'hygiène (et du matériel...). Évidemment, cela met en lumière le manque de postes de personnels de santé dans nos établissements ! Rappelez aussi un certain nombre de consignes qui vont à l'encontre des usages : un collègue fiévreux et qui tousse doit rester chez lui même en cas de réunion importante, un élève fiévreux qui tousse de même, et si cela arrive en cours, il doit être isolé (sous surveillance ...), muni d'un masque chirurgical. Ces gestes visent à ralentir la propagation du virus dans l'attente d'un vaccin et à étaler la demande de soins médicaux.

Il est important d'alerter nos collègues enceintes, qui sont le premier groupe à risques : le rectorat prévoit un texte permettant à ces collègues de s'arrêter dès le début du troisième trimestre de grossesse. Ces collègues seront déclarées « inaptées temporaires à l'enseignement présenciel » (sic !), sans restreindre leurs droits à congé maladie ordinaire. Ces collègues seront prioritaires pour la vaccination.

Attention cependant à ce que la pandémie ne soit pas prétexte à restreindre nos droits : ainsi, une phrase ambiguë sur la restriction du droit de retrait figure dans la circulaire.

Vincent Tiffoche, Sylvie Chardon,
représentants SNES-FSU au
CHSD 78